

Survol de la méthode de calcul du taux CORRA composé à terme échu

Le taux CORRA est déterminé chaque jour ouvrable en fonction des transactions exécutées le jour même. Cependant, il est publié le jour ouvrable suivant. Pour les instruments financiers comme les prêts et les obligations, dont les intérêts sont calculés à plus d'un jour, les valeurs quotidiennes du taux CORRA sont composées. On obtient ainsi un « taux composé à terme échu ». Si les parties à un contrat ne font pas toutes les mêmes hypothèses mathématiques dans leur calcul, elles arriveront à des montants de versement différents.

Ainsi, pour assurer l'uniformité d'un instrument à l'autre, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien recommande l'utilisation de la méthode de calcul qu'elle a élaborée pour le taux CORRA composé à terme échu.

Les définitions suivent la [méthode](#) de l'ISDA pour calculer un taux composé à partir de plusieurs taux à un jour dans les contrats de swap. De plus, elles concordent généralement avec les méthodes de calcul de la Bourse de Montréal et d'autres autorités compétentes, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Méthode de calcul de taux composés

Les intérêts sont composés seulement les jours ouvrables, c'est-à-dire où les banques de l'annexe I de la *Loi sur les banques* sont ouvertes à Toronto, en Ontario (Canada) – soit les jours où le taux CORRA est publié –, selon la convention de calcul des jours « réel/365 (fixe) ». En ce qui concerne les fins de semaine et jours fériés, le taux CORRA publié le jour ouvrable suivant est appliqué. Autrement dit, la valeur publiée le lundi (qui est fonction des transactions du vendredi) est valable pour le vendredi, le samedi et le dimanche qui précédent, ce qui concorde avec le fonctionnement des marchés de pensions.

$$\text{Moyenne du taux CORRA composé} = \left(\prod_{i=1}^{d_b} \left(1 + \frac{\text{CORRA}_i \times n_i}{365} \right) - 1 \right) \times \frac{365}{d_c},$$

où :

- CORRA_i = taux CORRA pour le jour ouvrable i, publié le jour ouvrable suivant (i+1)
- n_i = nombre de jours civils pour lequel le taux CORRA_i est composé
- d_c = nombre de jours civils compris dans la période de calcul
- d_b = nombre de jours ouvrables compris dans la période de calcul
- i = série de nombres ordinaux entre 1 et le nombre de jours ouvrables compris dans la période de calcul

Exemples

Voici un exemple pratique de la méthode de calcul des taux composés :

Date de publication du taux CORRA et d'établissement de l'indice	Date de la valeur correspondante du taux CORRA	Taux CORRA	Nombre de jours civils	Méthode de calcul des taux composés
Lundi 9 sept. 2019	Vendredi 6 sept. 2019	S. O.	S. O.	1
Mardi 10 sept. 2019	Lundi 9 sept. 2019	a	1	(1) (1 + (a x 1 / 365))
Mercredi 11 sept. 2019	Mardi 10 sept. 2019	b	1	(1) (1 + (a x 1 / 365)) (1 + (b x 1 / 365))
Jeudi 12 sept. 2019	Mercredi 11 sept. 2019	c	1	(1) (1 + (a x 1 / 365)) (1 + (b x 1 / 365)) (1 + (c x 1 / 365))
Vendredi 13 sept. 2019	Jeudi 12 sept. 2019	d	1	(1) (1 + (a x 1 / 365)) (1 + (b x 1 / 365)) (1 + (c x 1 / 365)) (1 + (d x 1 / 365))
Lundi 16 sept. 2019	Vendredi 13 sept. 2019	e	3	(1) (1 + (a x 1 / 365)) (1 + (b x 1 / 365)) (1 + (c x 1 / 365)) (1 + (d x 1 / 365)) (1 + (e x 3 / 365))